

Cadre de résultats du GPE 2025 pour le Burundi

Burundi a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2012 et est classé parmi les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits (PPFC) au cours de l'exercice 2024. Ce document contient les indicateurs (Ind.) du [cadre de résultats du GPE 2025](#) avec les dernières données (année civile [AC] 2024 et exercice [ex.] 2025)¹ au niveau national produites ou compilées par le Secrétariat du GPE **en Juin 30 2025**. Les graphiques comprennent les valeurs moyennes atteintes par tous les pays partenaires (PP). Pour les indicateurs avec des catégories ou des niveaux de performance, les chiffres présentent la distribution des pays partenaires dans chaque catégorie ou niveau. Veuillez noter que les valeurs moyennes des « sous-groupes » dépendent du statut de fragilité du pays. Si un pays est classé comme un pays partenaire touché par la fragilité et les conflits (PPFC), les moyennes des PPFC sont présentées. De même, si un pays n'est pas un pays partenaire touché par la fragilité et les conflits (non-PPFC), les moyennes de ces derniers sont présentées.

INDICATEURS DE PROGRÈS DU SECTEUR²



Dépenses de financement intérieur pour l'éducation

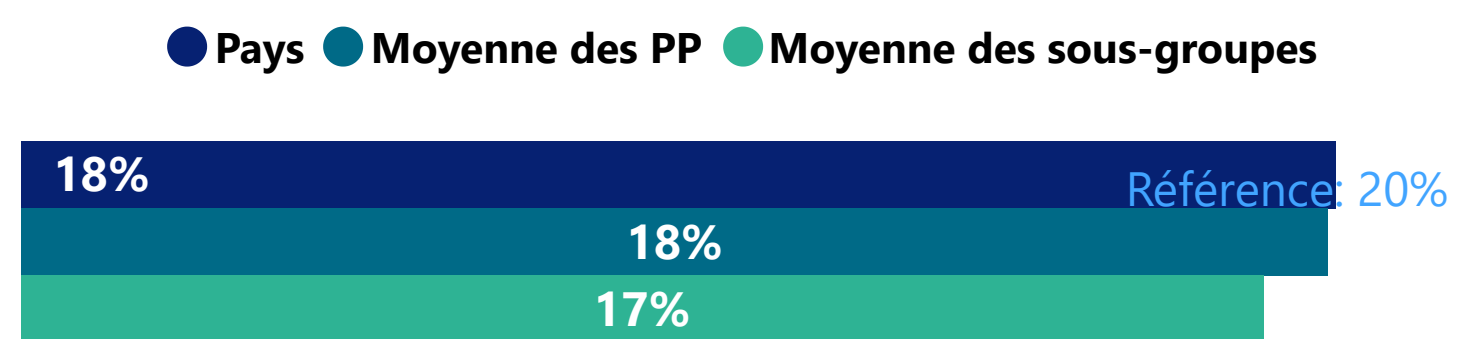
Ind. 4i : Au Burundi, les dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (hors service de la dette) sont passées de **24%** en 2020 à **18%** en 2024.

Cet indicateur reflète l'engagement financier des pays en faveur de l'éducation. Plus le pourcentage est élevé, plus la réalisation des objectifs de financement nationaux progresse.

Source : Documents budgétaires nationaux compilés par le GPE.

Voir la figure 1 pour plus de détails sur Burundi comparé à la moyenne dans l'ensemble des pays partenaires (Moyenne PP) et dans les PPFCs (Moyenne sous-groupes).

Figure 1 : Moyenne des dépenses publiques pour l'éducation en % des dépenses



N³ : PP=79, PPFC=26, Non-PPFC=53. (AC 2024)

Le GPE suggère un point de référence de 20% ou plus des dépenses publiques pour l'éducation. Les pays qui ont augmenté les dépenses publiques pour l'éducation ou qui les ont maintenues à 20% ou plus répondent aux critères de l'indicateur.

Progrès réalisés à l'égard des principaux facteurs favorables pour la transformation du système

La stratégie du GPE identifie quatre domaines comme facteurs favorables⁴ à la transformation du système éducatif, énumérés ci-dessous. Les indicateurs associés à ces facteurs sont :

- L'équité, l'efficacité et le volume du financement national de l'éducation :

Ind. 4iia-b : Le Burundi **a fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables**. Les progrès face aux défis **ne peuvent pas encore faire l'objet d'un rapport**.

- La planification et le suivi tenant compte de la dimension de genre :

Ind. 5iia-b : Le Burundi **a fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables**. Les progrès face aux défis **ne peuvent pas encore faire l'objet d'un rapport**.

Ind. 5iic : Il **ne dispose pas de cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour tous les enfants, ni ne prévoient 12 années d'éducation publique gratuite et de qualité (au moins neuf années obligatoires) et une année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire, assorties de garanties explicites de non-discrimination**.

- Disponibilité et utilisation des données et des éléments concrets :

Ind. 8iia-b : Le Burundi **a fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables**. Les progrès face aux défis **ne peuvent pas encore faire l'objet d'un rapport**.

Ind 8iic : Les statistiques clés sur l'éducation communiquées sont ventilées au regard des enfants handicapés.

- Coordination sectorielle :

Ind. 8iia-b : Le Burundi **a fait l'objet de l'évaluation des facteurs favorables**. Les progrès face aux défis **ne peuvent pas encore faire l'objet d'un rapport**.

Globalement, pour les Ind. 4iia, 5iia/c, 8iia/c, et 8iiaa, les informations sur l'évaluation des facteurs favorables ne sont disponibles qu'une fois le pays ayant fait l'objet de l'évaluation par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI) ou d'un examen du Secrétariat. Ind 5iic : sur les 83 pays partenaires, 52 disposent d'un cadre législatif garantissant le droit à l'éducation pour les enfants de tous sexes. Ind 8iic : sur les 83 pays partenaires, 50 ont rapporté des statistiques clés sur l'éducation au regard des enfants handicapés.

Globalement, pour les indicateurs 4iib, 5iib, 8iib, 8iibb, les données sur le suivi des facteurs favorables ayant une priorité considérée comme moyenne et élevée sont disponibles un an après la finalisation du pacte de partenariat. Les facteurs favorables de faible priorité sont notés comme « sans objet ». Les pays dont les progrès ont été notés « très avancés » ou « avancés » sont considérés comme étant en bonne voie pour atteindre leurs objectifs au titre de chaque facteur favorable.

Sources : Partie a : Évaluation des facteurs favorables par le GCTI/Examen du Secrétariat ; Partie b : Suivi des facteurs favorables ; Partie c : Vérification de l'exhaustivité de la documentation d'évaluation des facteurs favorables.

Qualité de l'enseignement évaluée par des outils d'observation en classe

Ind. 7ii : Au Burundi, il n'y avait pas d'étude d'observation connue pour évaluer la qualité de l'enseignement. L'évaluation de la qualité de l'enseignement est classée: **Non-reportée**.

Cet indicateur permet de savoir si un pays évalue la qualité de l'enseignement basée sur des outils d'observation en classe au niveau de l'enseignant selon un ensemble de critères définis par le GPE, notamment les éléments pertinents par rapport 1) au niveau d'éducation ; 2) à la quantité de l'enseignement et à la qualité de la pratique pédagogique ; 3) à la représentativité de l'évaluation ; et 4) à la fréquence de la collecte des données avec l'aval pertinent.

Source : Documents de l'outil d'observation en classe compilés par le Secrétariat du GPE.

Voir la figure 2 pour plus de détails sur la proportion de pays partenaires dans chaque classification, le Burundi fait partie de la catégorie Non-reportée.



Nombre d'indicateurs clés communiqués à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Ind. 8i : Le Burundi communique à l'ISU **3** des 12 indicateurs internationaux clés relatifs à l'éducation, ce qui est au seuil de **10** défini par le GPE. Un nombre plus élevé d'indicateurs de l'éducation⁵ rapportés à l'ISU reflète les engagements du pays partenaire en faveur de l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la ponctualité de la communication des données. Le Secrétariat du GPE regroupe ces indicateurs clés en trois domaines principaux : 1) les résultats, 2) la prestation de services, et 3) le financement.

Source : Institut de statistique de l'UNESCO et Secrétariat du GPE.

Voir la figure 3 pour plus de détails sur Burundi comparé à la moyenne dans l'ensemble des pays partenaires (Moyenne PP) et des PPFCs (Moyenne sous-groupe).



Groupes locaux des partenaires de l'éducation inclusifs

Ind. 8iic : Au Burundi, le groupe local des partenaires de l'éducation comprend à la fois des organisations de la société civile (OSC) et des associations d'enseignants (AE). La représentation des OSC nationales et des associations d'enseignants suggère qu'elles sont engagées dans un dialogue politique fondé sur des preuves et dans un suivi sectoriel sur l'équité et l'apprentissage, en tirant parti de la responsabilité sociale pour améliorer l'obtention de résultats.

Source : Documentation du groupe local des partenaires de l'éducation.

Voir la figure 4 pour plus de détails sur la proportion de pays partenaires dans chaque classification, le groupe local des partenaires de l'éducation du Burundi comprend à la fois des organisations de la société civile (OSC) et des associations d'enseignants (AE).

INDICATEURS DES OBJECTIFS AU NIVEAU DU PAYS

Financement complémentaire pour la transformation du système à mi-parcours du pacte de partenariat

Le GPE offre des incitations financières, appelées « financements complémentaires »⁶ par le biais des financements pour la transformation du système, afin de soutenir les progrès lorsque des obstacles sont identifiés dans les facteurs favorables. Les indicateurs 9i, 10i, 11 et 13i sont mis en correspondance avec chaque facteur favorable afin de suivre l'efficacité du financement complémentaire pour la transformation du système, le cas échéant. Un décaissement de plus de 50 % des fonds au titre de l'allocation du financement complémentaire pour la transformation du système lié à certain(s) facteur(s) favorable(s) est noté comme satisfaisant.

Ind. 9i/10i/11/13i : À la fin du mois de juin 2025, le Burundi ne bénéficiait d'aucune allocation complémentaire liée à un financement pour la transformation du système à déclarer au cours de l'exercice 2025.

Globalement, trois pays partenaires (Sierra Leone, Somalie fédérale et Tanzanie) ont fait l'objet d'une vérification des déclencheurs de l'allocation complémentaire au cours de l'exercice 2025, **en ce qui concerne l'équité, l'efficience et le volume des financements nationaux (ind. 11)**. Les trois pays ont décaissé 100 % de leurs financements complémentaires, leur permettant la réalisation complète de cet indicateur.

Source : Vérification de l'allocation complémentaire pour le financement pour la transformation du système.

Figure 2 : Proportion de pays partenaires classés par niveau de leurs observations en classe

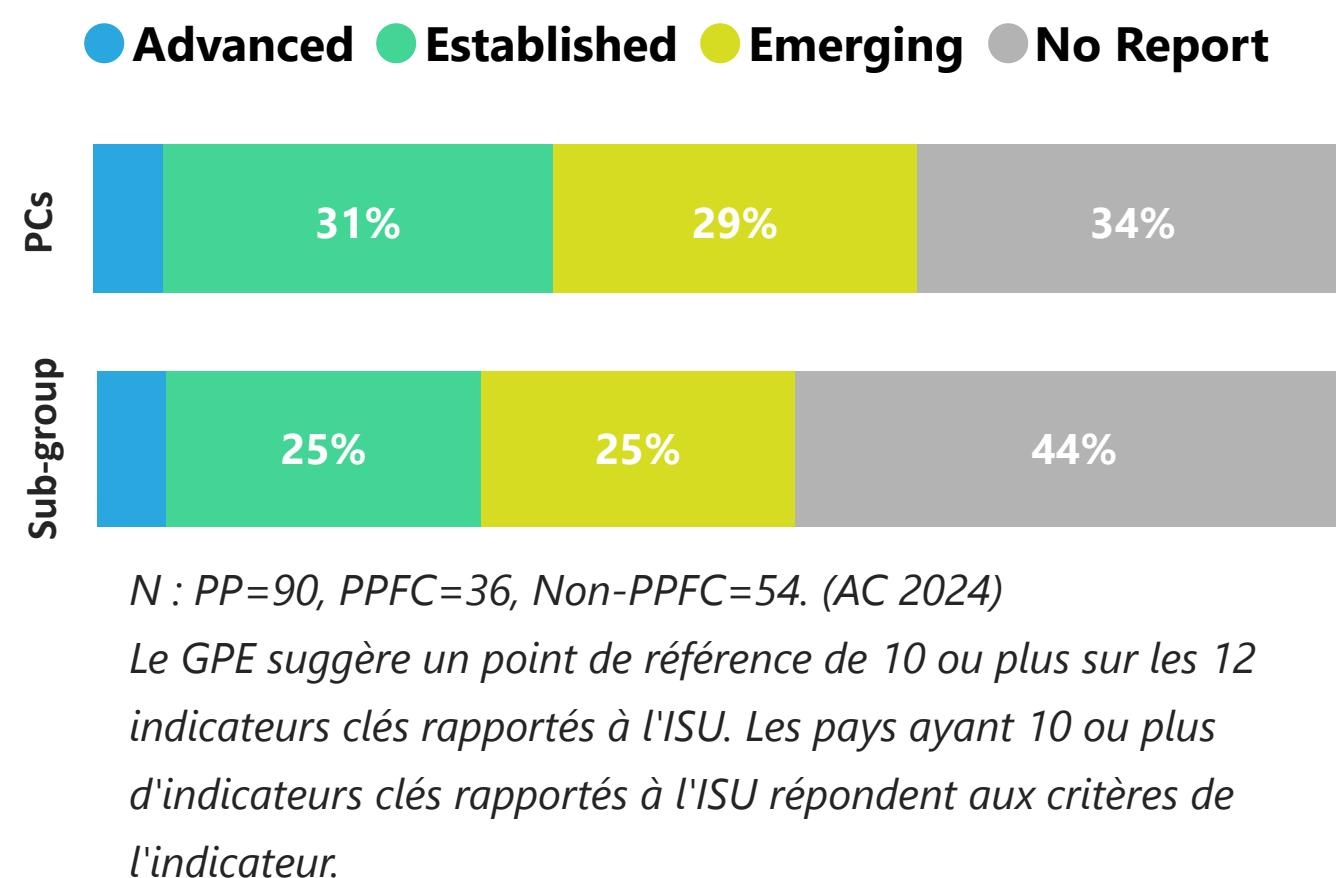


Figure 3 : Nombre moyen d'indicateurs clés communiqués à l'ISU

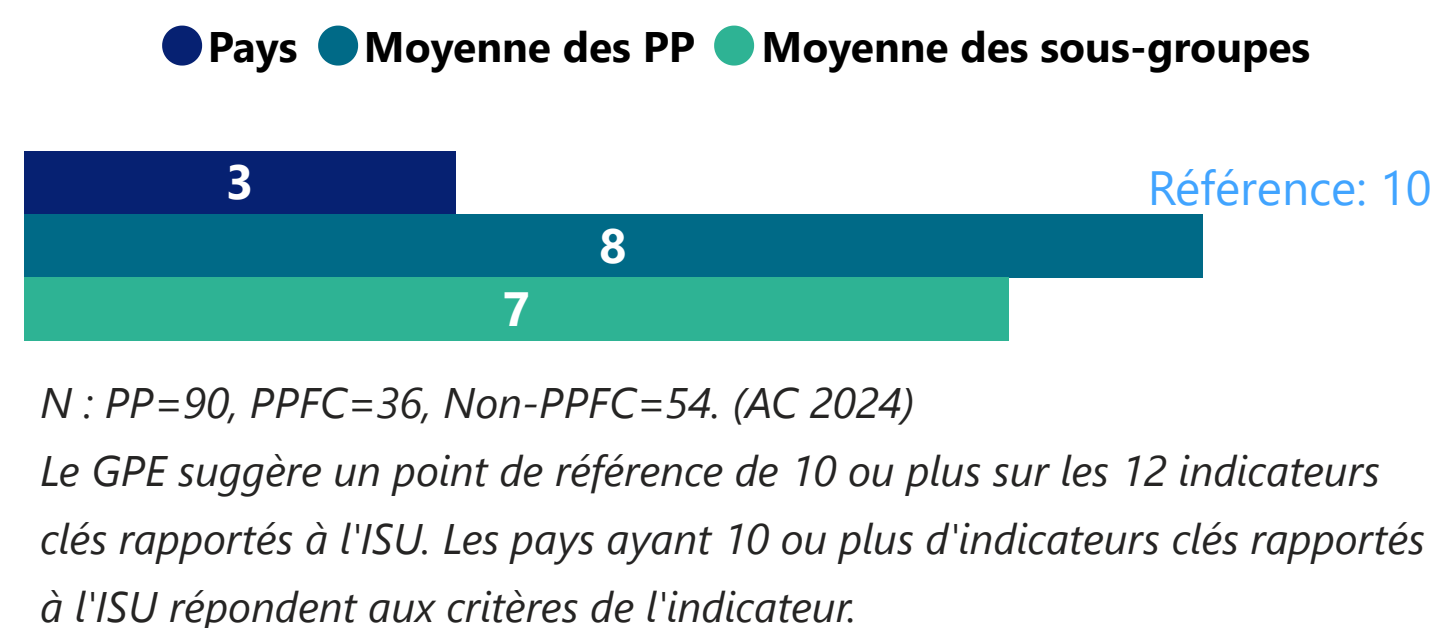
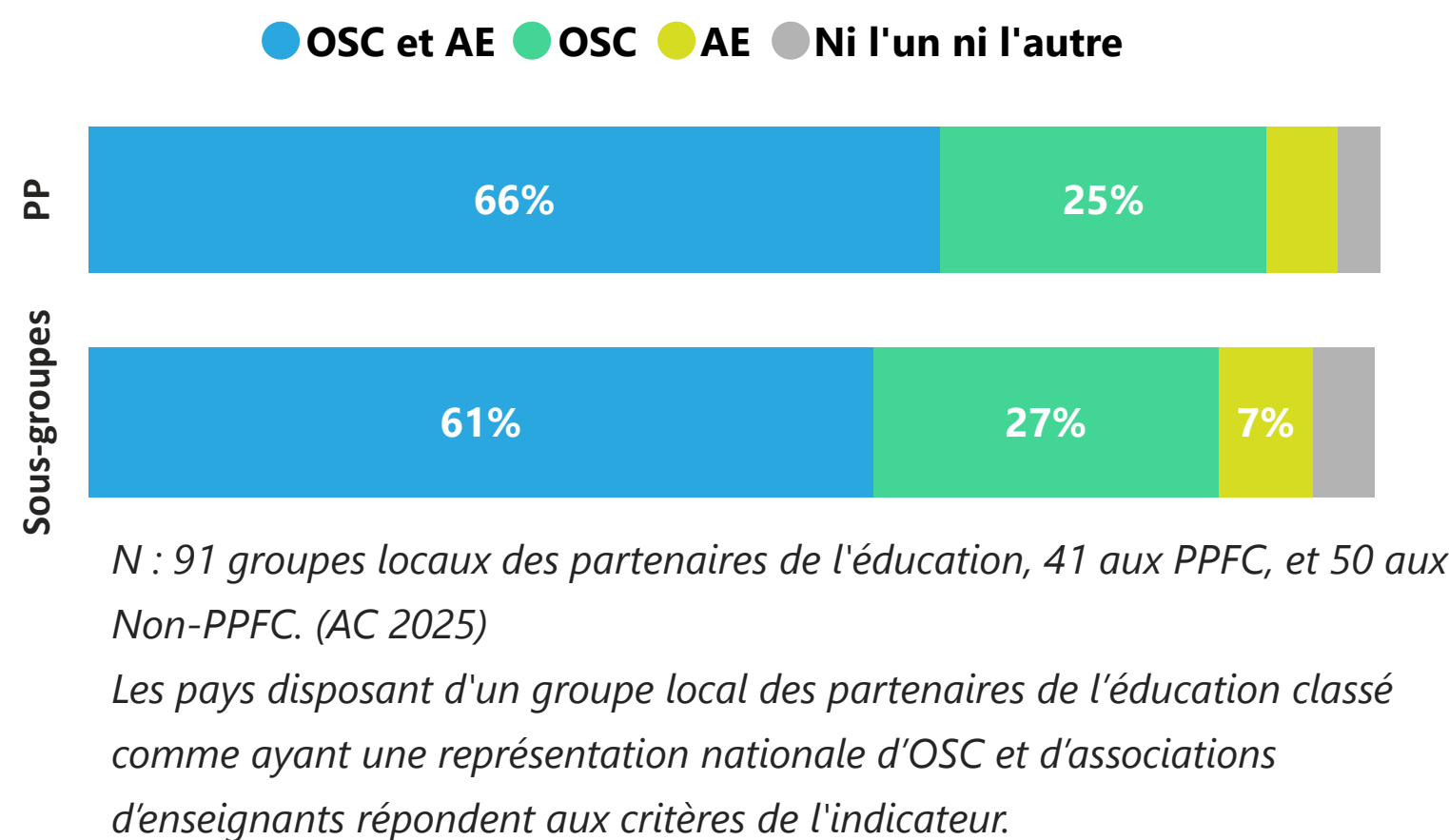


Figure 4 : Proportion de pays partenaires classés par représentation des groupes locaux des partenaires de l'éducation



Mise en œuvre du financement pour le renforcement des capacités du système

Il existe trois guichets du financement pour le renforcement des capacités du système⁷. Ces guichets concernent 1) la planification et développement de politiques prenant en compte le genre ; 2) la mobilisation d’actions concertées et de financements coordonnés ; et 3) l’adaptation et l’apprentissage pour des résultats à l’échelle. Les indicateurs 9ii, 10ii et 13ii sont affectés à chaque guichet de financement pour vérifier si les activités de financement pour le renforcement des capacités du système dans le cadre du guichet de financement en cours sont mises en œuvre comme prévu, le cas échéant. Le Burundi a un financement en cours pour le renforcement des capacités du système. La mise en œuvre de ses activités est notée comme Moyennement satisfaisant (MS). Voir la figure 5 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie. Source : Rapport de suivi du financement pour le renforcement des capacités du système.

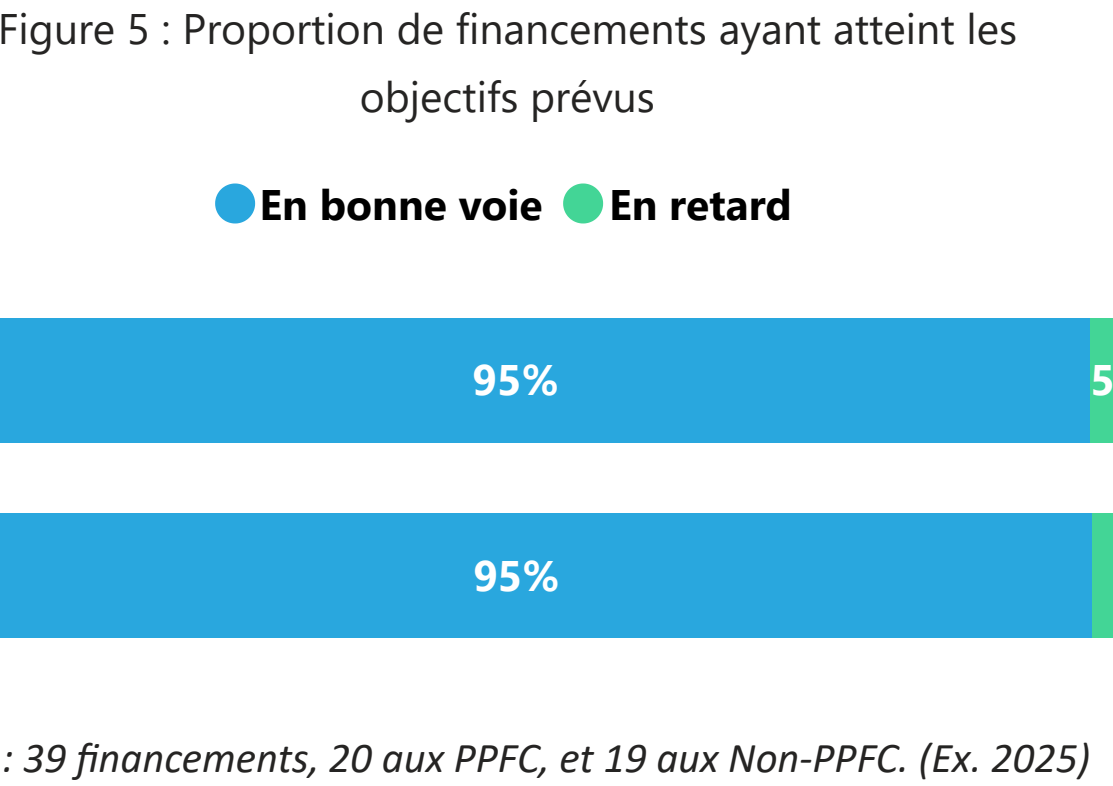
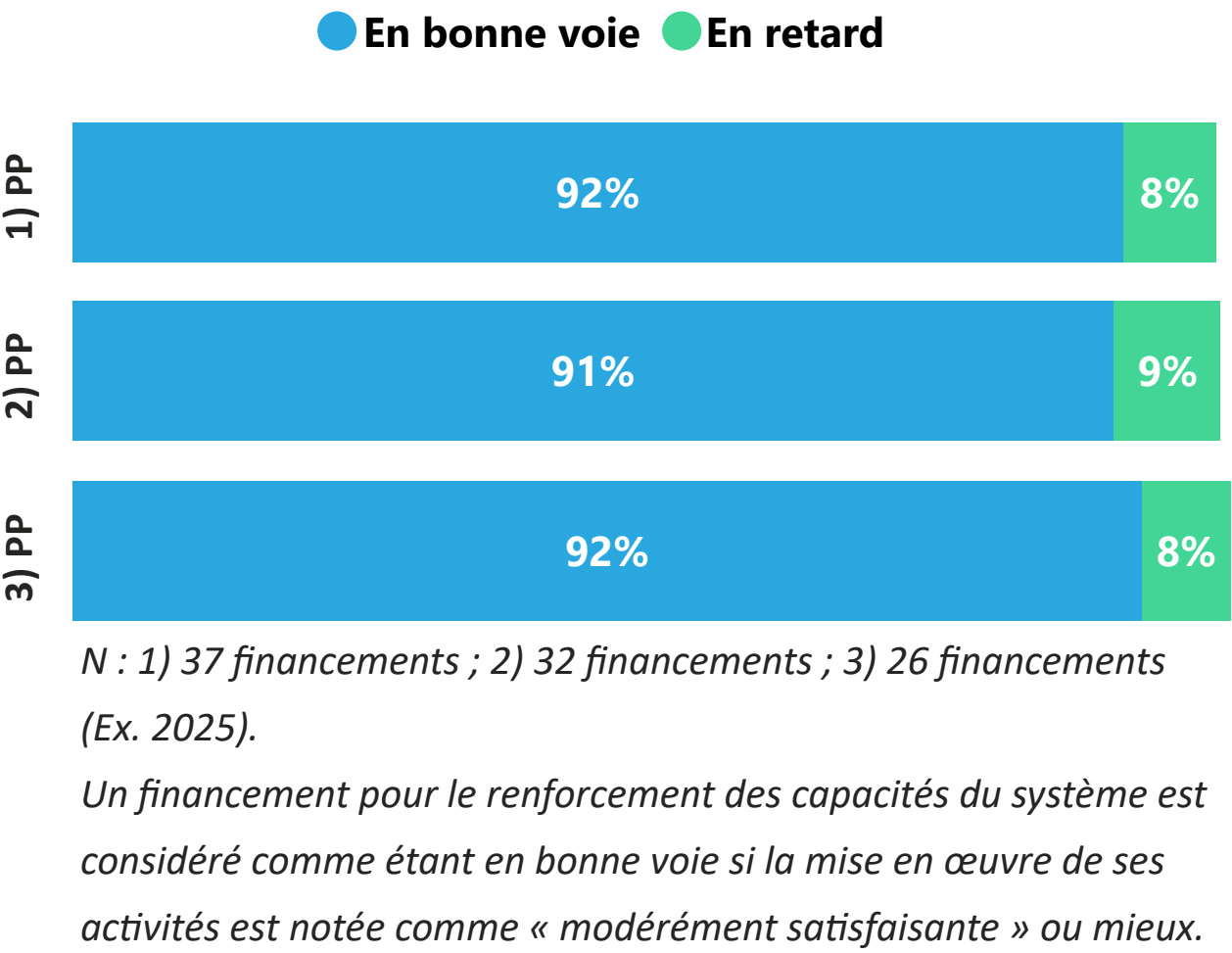


Figure 5.1 : Proportion de financements ayant atteint les objectifs prévus par guichet de financement



Ind. 9ii : Le Burundi est en bonne voie pour atteindre les objectifs visés concernant la planification et développement de politiques prenant en compte le genre (guichet de financement 1.) Dans l'ensemble, la note est Moyennement satisfaisant.

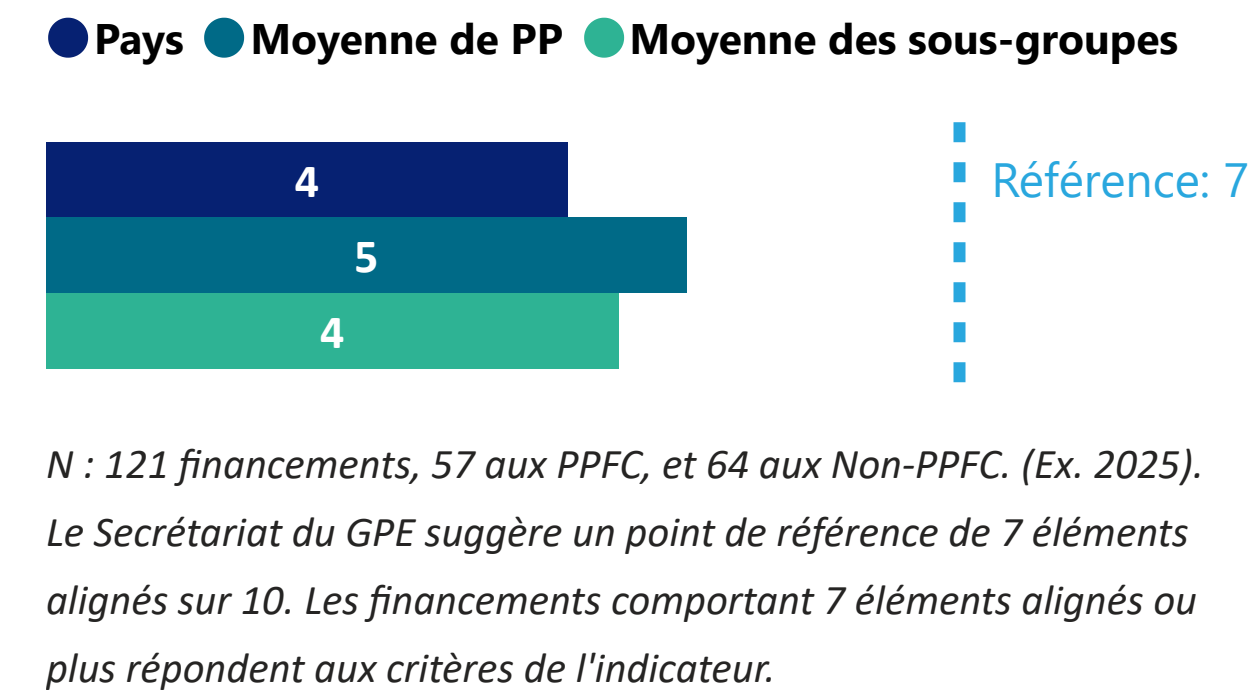
Ind. 10ii : Le Burundi est en bonne voie pour atteindre les objectifs visés concernant la mobilisation d’actions concertées et de financements coordonnés (guichet de financement 2.) Dans l'ensemble, la note est Moyennement satisfaisant.

Ind. 13ii : Le Burundi est en bonne voie pour atteindre les objectifs visés concernant l’adaptation et l’apprentissage pour des résultats à l’échelle (guichet de financement 3.) Dans l'ensemble, la note est Moyennement satisfaisant.

Voir la figure 5.1 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie et guichet de financement 1, 2 et 3.
Source : Rapport de suivi du financement pour le renforcement des capacités du système.

Alignement des financements sur les systèmes nationaux

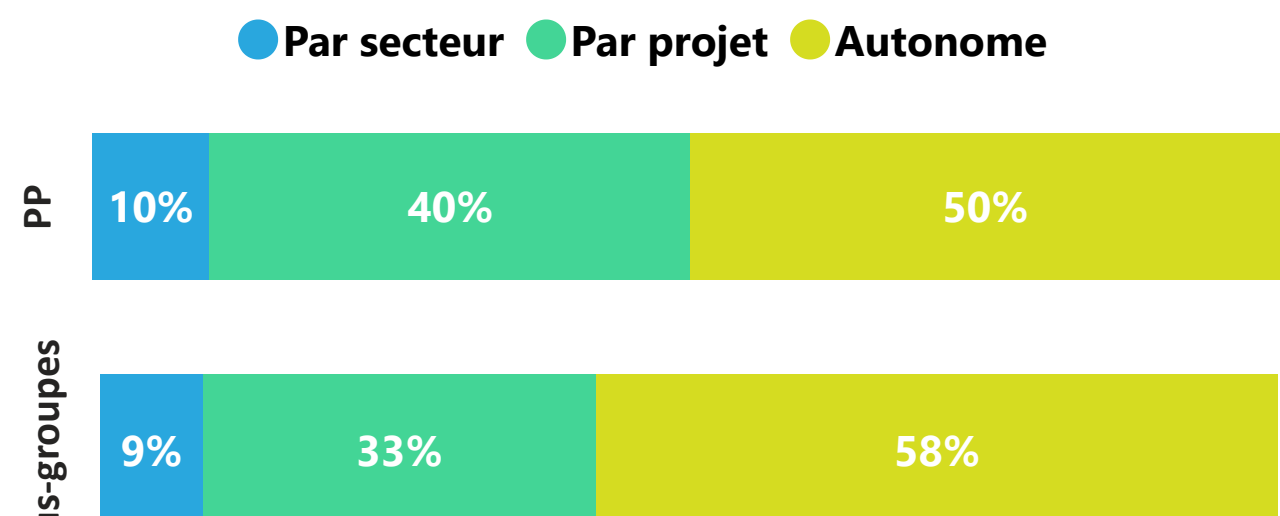
Figure 6 : Nombre moyen d'éléments alignés



Ind. 12i : Le Burundi a un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l’éducation d’un montant de 47 millions de dollars, un financement au titre du fonds à effet multiplicateur d’un montant de 30 millions de dollars . Ils sont classés comme étant non alignés sur le système national avec 4 éléments sur 10 satisfaits, tel que défini par le GPE. Lorsque le nombre d’éléments alignés⁸ sur les systèmes nationaux basé sur l’évaluation du GPE est élevé, cela indique que le financement est aligné sur les propres systèmes, cadres et procédures opérationnels du pays partenaire.
Source : ESPIG et formulaire de requête de financements pour la transformation des systèmes.
Voir la figure 6 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie.

Harmonisation : Modalité de financement

Figure 7 : Proportion du montant du financement par modalité



N : 121 financements, 57 aux PPFC, et 64 aux Non-PPFC. (Ex. 2025)
Les financements classés comme harmonisés (avec une modalité de financement mise en commun par secteur ou par projet) répondent aux critères de l'indicateur.

Ind. 12ii : Le Burundi a **un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 47 millions de dollars, un financement au titre du fonds à effet multiplicateur d'un montant de 30 millions de dollars.** Ils sont classés comme **non harmonisé, et utilise plutôt** une modalité de financement **autonome.**

Le financement harmonisé est généralement recommandé par le GPE afin de créer un espace de dialogue et de coordination entre les partenaires financiers. Cependant, les modalités de financement peuvent varier en fonction a des besoins, des capacités et des mécanismes de fonctionnement de l'entité qui supervise ou gère le financement.

Source : ESPIG et formulaire de requête de financements pour la transformation des systèmes.
Voir la figure 7 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie.

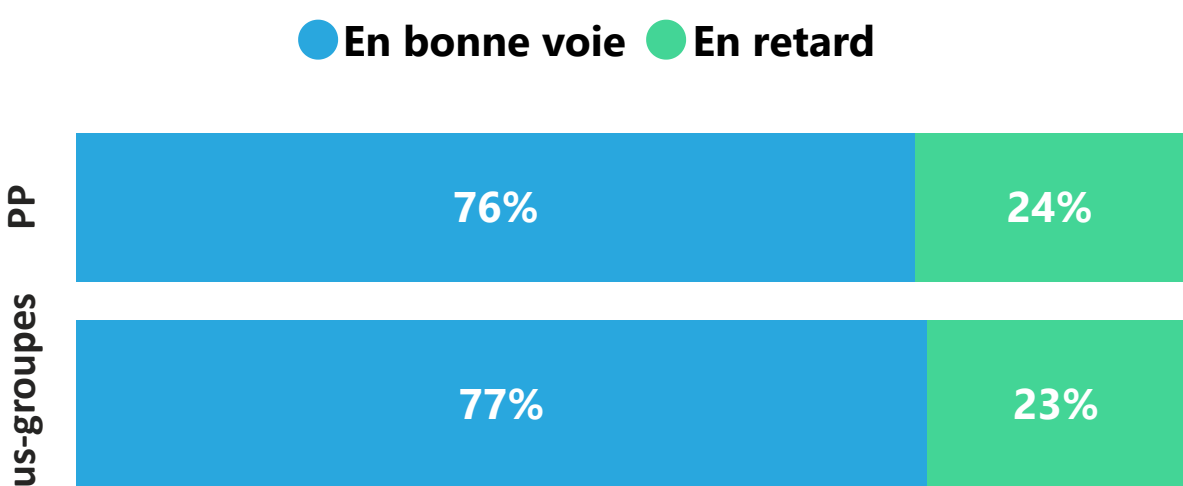
Accélérateur de l'éducation des filles

Ind. 14ii: Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles est considéré en bonne voie s'il est noté « substantiel » ou mieux en termes de réalisation des objectifs selon le rapport de fin d'exécution du financement soumis par l'agent partenaire et examiné par le Secrétariat du GPE.
Globalement, il n'y a **pas de financement de mise en œuvre au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles faisant l'objet d'un rapport de fin d'exécution du financement au cours de l'exercice 2025.**
Source : Rapports d'achèvement du financement pour la transformation du système (ou au titre du fonds à effet multiplicateur).

Mise en œuvre des financements atteignant leurs objectifs : financement pour la transformation du système, financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, et financement au titre du fonds à effet multiplicateur.

Au cours de la mise en œuvre

Figure 8 : Proportion de financements ayant atteint les objectifs prévus

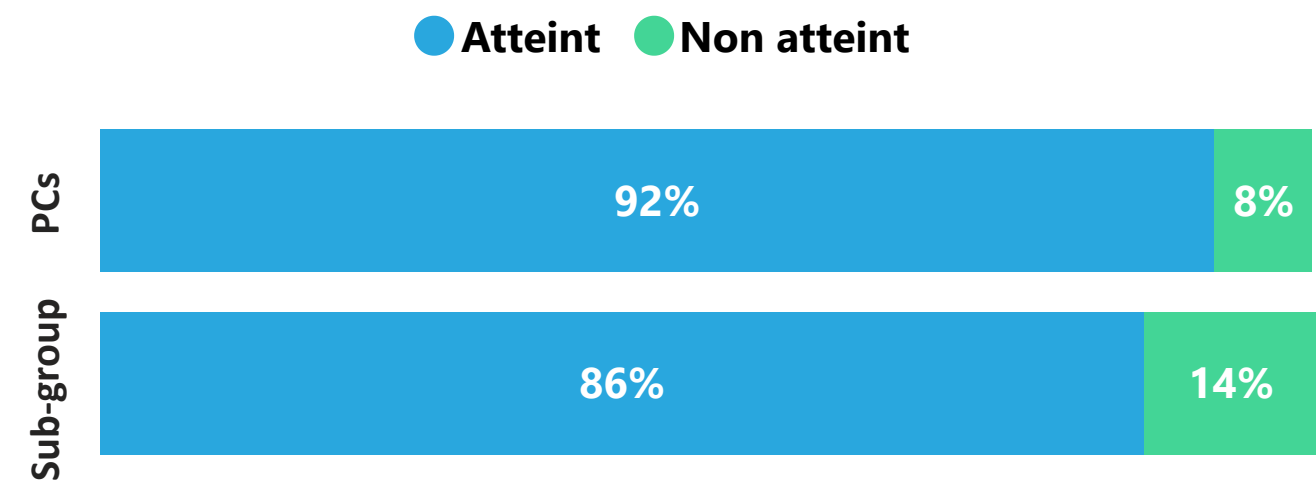


N : 66 financements, 30 aux PPFC, et 36 aux Non-PPFC. (Ex. 2025)
Les financements classés comme étant « en bonne voie » répondent aux deux critères : une mise en œuvre moyennement satisfaisante ou mieux et une utilisation des fonds en bonne voie.

Ind. 14ia : Le Burundi a **un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation d'un montant de 47 millions de dollars.** Il est **en bonne voie**¹⁰ pour atteindre les objectifs visés.
Source : Rapports de suivi des financements de mise en œuvre.
Voir la figure 8 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie.

À la fin d'exécution des projets

Figure 9 : Proportion de financements ayant atteint les objectifs prévus



N : 37 financements, 21 aux PPFC, et 16 aux Non-PPFC. (Ex. 2025)
Les financements classés comme étant « atteint les objectifs visés » répondent au critère d'une mise en œuvre substantielle ou mieux.

Ind. 14ib : Le Burundi a **aucun financement actif avec un rapport de suivi. Il ne dispose d'aucune donnée disponible**¹¹ les objectifs visés.
Source : Rapports de suivi des financements de mise en œuvre.
Voir la figure 9 pour plus de détails sur la proportion de financements dans chaque catégorie.

INDICATEURS DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES¹²

Ind. 15 : Au Burundi, les représentants **ont** signalé où le KIX a soutenu la recherche, les connaissances et l'innovation dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques au niveau national, par le biais d'échanges d'apprentissage ou de participation à des activités liées au KIX. Les efforts liés i) au renforcement des capacités et ii) à la mobilisation des connaissances sont pris en compte pour cet indicateur.

Globalement, les pays ont signalé un total de 297 cas au cours de l'exercice 2025.

Source : Cadre des résultats du partage de connaissances et d'innovations (KIX) (CRDI).

Ind. 16i : Il **n'y a pas d' initiatives d'assistance technique** en cours au Burundi. Les pays partenaires peuvent accéder au soutien des capacités stratégiques dans des domaines stratégiques où des partenaires particuliers peuvent apporter une expertise, des ressources ou des solutions, afin de soutenir directement les pays qui s'attaquent à des problèmes complexes d'éducation ou de systèmes intersectoriels.

Globalement, il y a 35 capacités stratégiques en cours durant l'exercice 2025.

Source : Secrétariat du GPE.

Ind. 16iii : **Burundi a mobilisé de manière cumulative 180 millions USD de cofinancement supplémentaire obtenu grâce aux mécanismes de financement innovants du GPE.**

Le cofinancement désigne le financement externe mobilisé, canalisé par le même programme et par la même modalité que le financement du GPE, par un mécanisme de financement commun tel qu'un fonds commun, ou aligné sur le programme financé par le GPE. Les mécanismes de financement innovants du GPE comprennent le fonds à effet multiplicateur, le GPE 1 : 1, Debt2Ed, ACG SmartEd et la mobilisation renforcée.

Globalement, 3,78 milliard de dollars de cofinancement supplémentaire a été mobilisé par le biais des mécanismes de financement innovants du GPE (fonds à effet multiplicateur, Debt2Ed, mobilisation renforcée, ACG SmartEd et GPE 1 : 1) au cours de l'exercice 2025.

Source : Secrétariat du GPE.

Ind. 17 : Il **y a changements documentés** dans les politiques d'éducation sous l'influence des projets financés par L'Éducation à voix haute. Les changements documentés sont définis comme des changements obtenus grâce à l'influence des coalitions nationales de l'éducation, de ses membres individuels et d'autres bénéficiaires de l'initiative L'Éducation à voix haute pour accroître le droit universel à l'éducation dans les lois et les politiques nationales, régionales et locales ; les plans d'éducation, les programmes scolaires, les méthodologies ; les compétences des enseignants ; l'administration publique de l'éducation ; la participation des élèves, et autres.

Globalement, les projets financés par L'Éducation à voix haute ont influencé les politiques éducatives dans 64 pays et États au cours de l'exercice 2025.

Source : Cadre des résultats de l'initiative L'Éducation à voix haute (Oxfam IBIS).

Indicateurs des ODD 4 et ODD 5 (en %)

Cette section présente les valeurs des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) 4 et 5 ainsi que les valeurs moyennes pour tous les pays partenaires (PP) et les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits (PPFC). Les données des indicateurs des ODD 4 et 5 pour 2023 sont **rendues publiques par l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'Entrepôt des données de l'UNICEF, respectivement**. Pour plus d'informations sur les indicateurs et la taille de l'échantillon (nombre moyen de PC et PCFC), veuillez vous référer aux [indicateurs du cadre de résultats du GPE 2025](#). Les espaces vides indiquent que les données ne sont pas disponibles, ou non applicables.

	Burundi	PP (Moyenne %)	PPFC (Moyenne %)
Ind 1 : Garantie d'au moins une année d'éducation préscolaire gratuite et obligatoire	Non	38	25
Ind 2 : Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel	44	47	31
Ind 3ia : Taux d'achèvement de le primaire		74	67
Ind 3ia : Taux d'achèvement des filles de le primaire		74	
Ind 3ib : Taux d'achèvement de le 1er cycle du secondaire		59	53
Ind 3ib : Taux d'achèvement des filles de le 1er cycle du secondaire		58	
Ind 3ic : Taux d'achèvement de le 2e cycle du secondaire		36	36
Ind 3ic : Taux d'achèvement des filles de le 2e cycle du secondaire		36	
Ind 3iia : % d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le primaire		18	24
Ind 3iia : % de filles non scolarisées en âge de fréquenter le primaire		18	
Ind 3iib : % d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le 1er cycle du secondaire		21	26
Ind 3iib : % de filles non scolarisées en âge de fréquenter le 1er cycle du secondaire		22	
Ind 3iic : % d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le 2e cycle du secondaire		38	40
Ind 3iic : % de filles non scolarisées en âge de fréquenter le 2e cycle du secondaire		41	
Ind 5i : % de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou vivant en union libre avant l'âge de 18 ans		28	26
Ind 6ai : % d'enfants en 2 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture	79		
Ind 6ai : % de filles en 2 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture	80		
Ind 6aia : % d'enfants en 2 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en maths	99		
Ind 6aia : % de filles en 2 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en maths	99		
Ind 6bi : % d'enfants en 3 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture			
Ind 6bi : % de filles en 3 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en lecture			
Ind 6bia : % d'enfants en 3 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en maths			
Ind 6bia : % de filles en 3 ^e année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes en maths			
Ind 6ci : % d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture	4		
Ind 6ci : % de filles en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture	4		
Ind 6cii : % d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths	18		
Ind 6cii : % de filles en fin de cycle primaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths	14		
Ind 6di : % d'enfants en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture			
Ind 6di : % de filles en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en lecture			
Ind 6dii : % d'enfants en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths			
Ind 6dii : % de filles en fin de 1er cycle du 2ndaire qui maîtrisent les normes d'aptitudes en maths			
Ind 7ia : % d'enseignants dans le préscolaire disposant des qualifications minimales requises		64	78
Ind 7ib : % d'enseignants dans le cycle primaire disposant des qualifications minimales requises		79	86
Ind 7ic : % d'enseignants dans le 1er cycle du 2nd disposant des qualifications minimales requises		67	66
Ind 7id : % d'enseignants dans le 2eme cycle du 2nd disposant des qualifications minimales requises		71	75

La divulgation des données suit une procédure développée et acceptée par les pays partenaires du GPE à travers un processus de consultation¹³.

Les indicateurs comprennent les informations disponibles sur le pays à partir des documents budgétaires nationaux, des groupes locaux des partenaires de l'éducation, de l'examen des facteurs favorables, de l'évaluation du GCTI, de l'élaboration et l'examen périodique/à mi-parcours du pacte de partenariat, du suivi du financement pour le renforcement des capacités du système, du financement pour la transformation du système (y compris les financements ESPIG et au titre du fonds à effet multiplicateur) et de l'Accélérateur de l'éducation des filles, du Centre de recherches pour le développement international, des financements innovants, d'Oxfam IBIS, de l'Institut de statistique de l'UNESCO et de l'Entrepôt de données de l'UNICEF.

Pour de plus amples informations sur les indicateurs, les directives techniques et les sources de données, consultez les *directives et méthodologiques du cadre de résultats GPE 2025* sur <https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>

Notes en fin de texte

(1) Année civile = du 1^{er} janvier au 31 décembre ; exercice = du 1^{er} juillet au 30 juin. Les indicateurs de progrès sectoriels suivent les rapports basés sur l'année civile. Les indicateurs de niveaux d'objectifs nationaux et intermédiaires suivent les rapports basés sur l'exercice. Les dernières données disponibles mentionnées dans ce document concernent l'année civile 2022 et l'exercice 2023, sauf pour les indicateurs basés sur l'ODD 4, où l'année civile 2021 sont publiées.

(2) Veuillez noter que ce dossier est présenté en suivant la structure du cadre de résultats de GPE 2025, qui permet au Partenariat de suivre les progrès dans les principaux domaines de sa stratégie. Consultez le plan stratégique GPE 2025 ici : <https://www.globalpartnership.org/fr/content/plan-strategique-gpe-2025>

(3) « N » représente le nombre de pays partenaires dans l'échantillon de l'indicateur. « PP » fait référence au nombre total de pays partenaires pour lesquels des données sont disponibles. Le cas échéant, les échantillons PPFC et non PPFC sont fournis. « PPFC » fait référence au nombre de pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits, et « Non-PPFC » fait référence au nombre de pays partenaires non touchés par la fragilité et les conflits. Veuillez vous référer uniquement à la catégorie pertinente pour le pays, notée dans le premier paragraphe de ce dossier.

(4) Voir : guide d'analyse des facteurs favorables au titre des financements pour la transformation du système

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-danalyse-des-facteurs-favorables-aux-financements-pour-la-transformation-du-systeme>.

(5) Ce sont : Indicateurs de résultats : 1) Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial ; 2) Administration d'une évaluation de l'apprentissage représentative au plan national en deuxième ou troisième année d'études ; 3) Taux brut de scolarisation dans le primaire ; 4) Taux brut d'admission en dernière année de cycle primaire ; 5) Taux brut d'admission en dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire. Indicateurs de prestation de services : 6) Ratio élèves-enseignant formé par niveau d'enseignement, préscolaire ; 7) Ratio élèves-enseignant formé par niveau d'enseignement, primaire ; 8) Ratio élèves-enseignant formé par niveau d'enseignement, secondaire ; 9) Nombre d'enseignants par niveau d'enseignement, primaire. Indicateurs de financement : 10) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB ; 11) Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % des dépenses publiques totales ; 12) Dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire en % du PIB.

(6) Voir : Guide pour la préparation d'un Pacte de partenariat

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-pacte-de-partenariat-version-preliminaire>.

(7) Voir : Directives relatives au financement pour le renforcement des capacités du système <https://www.globalpartnership.org/fr/content/directives-relatives-au-financement-pour-le-renforcement-des-capacites-du-systeme-version>.

(8) Les 10 éléments sont évalués par le Secrétariat du GPE à travers 7 dimensions en relation avec : 1) la planification du secteur de l'éducation ; 2) le budget national et le parlement ; 3) la trésorerie ; 4) la passation des marchés et les achats ; 5) la comptabilité ; 6) l'audit ; 7) l'établissement de rapports. Pour plus de détails sur la liste des éléments, veuillez consulter le Cadre des résultats du GPE 2025 : directives techniques et méthodologiques à l'adresse

<https://www.globalpartnership.org/fr/content/cadre-de-resultats-du-gpe-2025-directives-techniques-et-methodologiques>.

(9) Les valeurs de l'indicateur seront rapportées pour les pays partenaires éligibles au financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles au moment de l'achèvement du financement. Consultez la liste des pays partenaires éligibles pour le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles sur

<https://www.globalpartnership.org/content/list-countries-and-grant-eligibility>.

(10) Le financement pour la mise en œuvre a atteint ses objectifs globaux de fin d'exécution si la réalisation des objectifs (« efficacité ») est jugée « substantielle » ou mieux et si l'utilisation des fonds est en bonne voie. Le Secrétariat du GPE peut ajuster la note de l'agent partenaire s'il existe des preuves à l'appui du changement (par exemple, rapports de mission, aide-mémoire et échanges de courriels).

(11) Le financement pour la mise en œuvre a atteint ses objectifs globaux de fin d'exécution si la réalisation des objectifs (« efficacité ») est jugée « substantielle » ou mieux selon les normes de rapport de fin d'exécution des financements du GPE. Le Secrétariat du GPE peut ajuster la note de l'agent partenaire s'il existe des éléments probants à l'appui du changement (par exemple, rapports de mission, aide-mémoires et échanges de courriels).

(12) Les objectifs intermédiaires font référence au soutien apporté par les mécanismes de financement innovants et de partenariat transnational du GPE. Veuillez vous référer au fichier de données accompagnant cette note pour les valeurs globales des indicateurs.

(13) Consultez le résumé des étapes de la diffusion des données au niveau national du Cadre de résultats du GPE à l'adresse [Cadre de résultats du GPE: Processus suivi pour la diffusion des données pays | Documents | Partenariat mondial pour l'éducation \(globalpartnership.org\)](#)